

Conseil extraordinaire de Département de Psychologie-Nancy-Université de Lorraine
Motion d'expression suite à l'intervention policière dans l'enceinte du
campus-LSH le mardi 10 mars 2020.

Jeudi 12 mars 2020.

Membres du Conseil présents : 24 ; voix : 31 (8 procurations).

Le Conseil exprime cette motion par consensus.

Nous dénonçons l'intervention de la police mardi 10 mars pour déloger des étudiant-e-s installé-e-s dans une salle du campus lettres et sciences humaines de Nancy pendant les heures d'ouverture du campus. Cette intervention est contraire aux traditions universitaires et place notre université du côté de la répression comme seul outil de dialogue.

Ce recours systématique aux forces de l'ordre doit cesser immédiatement et un véritable dialogue doit reprendre pour répondre au mécontentement des étudiant-e-s. Notre Président énonce que l'Université est un lieu de débat alors qu'il a fermé de manière brutale il y a deux ans les locaux associatifs étudiants du CLSH pour les reléguer à un endroit invisible et qu'il ne répond pas aux demandes répétées des organisations syndicales des personnels d'obtenir des locaux syndicaux dignes de ce nom. Nous rappelons qu'une salle de rez-de-chaussée sur le CLSH est actuellement condamnée et qu'il serait facile de la mettre à disposition pour répondre à la demande des étudiants. Nous exigeons le départ des vigiles présent-e-s sur le campus et demandons par ailleurs qu'aucune poursuite ne soit engagée contre ces étudiant-e-s.

Le Conseil rappelle qu'il s'était opposé fermement à la présence et à l'intervention policière dans l'enceinte du campus-LSH antérieurement contre des étudiants.

Le Directeur, pour le Bureau de Département de
Psychologie-Nancy